

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **40 (1993)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une instruction adaptée

En résumé, l'instruction qui devrait être dispensée dès le mois de mars 1993 comprendra deux filières distinctes.

La première concernera les spécialistes rattachés aux cantons et les généralistes qui dépendront des communes. D'emblée, les «spécialistes» suivront une formation particulière, dispensée par le canton, en dehors bien sûr de la formation commune à tout astreint à la PCI.

Dans le cadre de la formation commune tant pour les généralistes que pour les spécialistes, il est prévu de mettre l'accent sur les risques générés par notre société ainsi que les moyens de s'en prémunir. Il est à noter que pour les généralistes ayant accompli toutes leurs obligations militaires, ceux-ci seront dispensés des cours de répétition, en dérogation d'ailleurs avec les prescriptions fédérales.

Un cours test a déjà eu lieu, avec une documentation adaptée aux nouveautés préconisées par la réforme genevoise, avec semble-t-il un bon succès. Actuellement, cette documentation est admise au moins à titre provisoire par l'OFPC, dans la mesure où les délais de réalisation des nouveaux documents découlant du plan directeur nécessiteront encore bien quelques années.

Régionalisation

Même si une certaine forme de régionalisation existait depuis 1980, il est apparu nécessaire d'appliquer de nouveaux critères pour améliorer la capacité d'intervention de la PCI, suivant en cela les recommandations du Conseil fédéral.

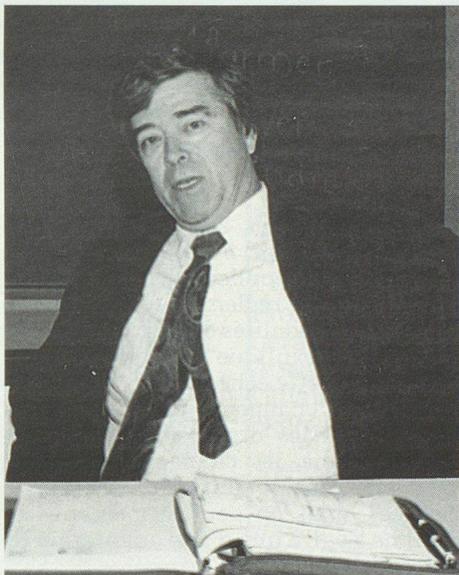
La ville de Genève pourrait ainsi réduire le nombre de ses secteurs, Carrouge, Lancy et Vernier demeurerait des communes indépendantes. Céligny, rattachée administrativement à Genève, pourrait être organiquement dépendante de la région de Nyon. On trouve ensuite quarante communes réunies en 8 groupements. Ces différents aménagements, en tenant compte d'un nombre de constructions moins

élevé, devraient aboutir à une économie de l'ordre de Fr. 45 mio, partagée entre la Confédération et les Communes, le Canton n'étant pas concerné puisqu'il n'y a plus de subventions.

Ces dispositions permettraient en outre une diminution d'environ 20% du nombre de cadres et une rationalisation du travail des offices intercommunaux.

Canton du Valais

Pour David Schnyder, chef du Service valaisan de PCI, quelques dispositions allant dans le sens du plan directeur 95 ont déjà été prises. Le canton du Valais compte 163 communes. Actuellement,



David Schnyder, chef du Service de PCI: «Dans un canton montagnard, la motivation des gens est naturelle...»

il y a 132 sections de sauvetage réparties en fonction de critères ayant trait à la grandeur de la commune, à son organisation PCI, mais surtout à sa situation géographique (dangers potentiels). Le dispositif sanitaire a également été adapté de façon à distribuer harmo-

nieusement les postes sanitaires, les postes sanitaires de secours ayant, eux, été regroupés en plaine.

Sur le plan sanitaire précisément, le Valais a toujours manqué de sanitaires pour servir notamment dans les constructions. C'est la raison pour laquelle une collaboration avec les samaritains a été recherchée très activement.

A ce jour, précise encore D. Schnyder, on constate que les samaritains sont prêts à s'engager dans la PCI pour servir dans des postes sanitaires.

Des détachements d'intervention sont actuellement en constitution. A terme, chaque commune devrait également pouvoir disposer d'un groupe de première intervention pouvant être alerté avec un SMT (système de mise sur pied par téléphone) et qui devrait être opérationnel de 1 à 4 heures, pour le 1^{er} échelon, le second dans un délai de 6 à 12 heures.

La constitution de détachements de sauvetage sur le plan régional est actuellement à l'étude. Un détachement se situerait dans le Haut-Valais, un autre dans le Centre et un troisième dans le Bas-Valais.

L'effectif de chaque détachement devrait être de 180 personnes. Ces détachements seraient composés de pionniers, de sanitaires, en bref de tous les services nécessaires à les rendre quasi autonomes. Il serait également possible de ne mobiliser que des sanitaires pour venir en aide, par exemple, à une commune qui peut maîtriser les dommages matériels, mais pas les blessés. Afin de disposer d'une alarme plus rapide, nous testons, poursuit David Schnyder, de nouveaux moyens de communication. Ces moyens seraient centralisés dans des communes directrices.

Une instruction concrète

Les hommes composant les détachements de sauvetage devraient recevoir une formation complémentaire au Centre de Grône.

D'un autre côté, des adaptations seront aussi nécessaires pour d'autres types de fonctions. Il faut aussi souligner qu'une

Finis les dégâts dus à l'humidité! Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.

1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER

depuis 60 ans